

Directeur de la Publication: Isabelle BECU-SALAÜN - Réalisation : Michel CHAUCHEAU

Site internet : <http://www.sejs.org>



### 2011—2012 : Une année syndicale très difficile et chaotique

Je vous présenterai, lors de notre prochain Congrès, mon rapport moral. Il sera complété par le rapport d'activité du bureau national. Cette année 2011/2012 aura été incontestablement une année très difficile et très chaotique. Nous avons eu des satisfactions, comme les résultats aux élections aux CTM et CAP, après un travail et un investissement considérable, mais également des moments très délicats, comme la reprise du dossier « fusion des corps » dans la précipitation et le flou ministériel, après des mois de mise en sommeil de la DRH, et d'autres très difficiles, voire insupportables, comme la PFR inique que l'on voulait nous imposer.

La campagne électorale a généré des espoirs de changements rapides et à la hauteur de notre désespoir. Il a apparemment été mis fin à certains projets dangereux, d'autres sont suspendus, et la concrétisation d'engagements électoraux tarde à venir.

Ces difficultés ont ébranlé les IJS, son syndicat le plus représentatif (84,5 % aux dernières élections en CAP), comme son bureau national. C'est normal dans une vie syndicale.

Les mandats du Congrès de Reims, la référence à un système de valeur commun qui nous lie à l'UNSA-Education, le travail d'équipe du bureau national nous ont permis, me semble-t-il, de surmonter ces difficultés, en adoptant une stratégie cohérente. Vous apprécierez lors du congrès par vos votes et les nouveaux mandats que vous donnerez au bureau qui se présentera à vos suffrages. Je ne doute pas que vous saurez l'armer pour des combats syndicaux qui, dans un contexte certes différent, demeurent, et sont difficiles. A défaut de pouvoir être personnellement présent, participez en donnant votre pouvoir à un collègue qui s'y rend.

A bientôt donc, au Congrès de Strasbourg.

**Isabelle BECU-SALAÜN**

## Sommaire

pages

♦ Editorial de la Secrétaire Générale	1
♦ Rapport d'activité du BUREAU NATIONAL (2011 / 2012)	2
♦ Programme prévisionnel du Congrès (début)	11
♦ Projet de règlement du Congrès	12

### Prochain CONGRES

**STRASBOURG - Du 18 au 20 Octobre 2012**  
Centre Européen pour la Jeunesse (EYCS)

♦ Programme prévisionnel du Congrès (fin)	13
♦ Bibliographie pour le Congrès	13
♦ Proposition de cotisation 2013	14
♦ Taux et recettes de syndicalisation de 2006 à 2012	14
♦ Compte de résultat 2011 et budget 2013	15
♦ Bilan 2011	16
♦ Budget des Congrès de 2008 à 2012	16
♦ Comment se rendre à l'EYCS	17
♦ Réseau de TRAM de Strasbourg (plan)	17
♦ POUVOIR (à remettre à un membre du SEJS se rendant au Congrès ou à renvoyer rempli au permanent du SEJS)	18

## Rapport d'Activité du Bureau National 2011-2012

### I - Vie syndicale, fonctionnement du bureau national et des autres instances syndicales

#### 1.1 Des effectifs d'IJS et des syndiqués au SEJS

L'effectif des IJS avait fortement diminué ces dernières années, passant de 443 en 2007 à 359 en 2011 (effectifs de début d'année civile, soit moins 84 IJS, ou moins 19 % sur cinq ans), la « règle » du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite étant transformée en « deux sur deux » !

L'année 2011 pouvait permettre d'espérer une amélioration de la situation, un concours de recrutement étant remis en place après 5 ans d'interruption. Ce concours proposait initialement 21 postes ; cet effectif a été porté jusqu'à 27 (la DRH constatant la gravité de la situation), par prélèvement dans la liste complémentaire (on n'avait jamais vu cela ...). Toutefois, l'effectif de 2012 (mars) n'est que de 363 IJS (+ 4, soit + 1,1 %). Comme l'avait prévu le SEJS, ces recrutements ne compensent que le nombre de collègues partis en retraite dans l'année 2011, à quelques unités près.

Il est donc probable que l'année 2011 ne soit qu'un palier dans la diminution continue des effectifs des IJS, puisqu'il n'a pas été prévu de concours en 2012, et cela malgré les 5 recrutements par liste d'aptitude de septembre 2012 comme l'éventuel recours, une nouvelle fois, à ce qui resterait de la liste complémentaire du concours de 2011. Le nombre de départ en retraite prévu sur 2012 est de l'ordre d'une vingtaine d'IJS.

On notera que des concours de recrutement continuent à être organisés chaque année pour les IASS, les PS, et assez régulièrement pour les CEPJ. Nous nous en réjouissons pour eux ...

On notera également par ailleurs que l'effectif des collègues détachés (ou mis à disposition ou en disponibilité) est important, toujours de l'ordre d'une cinquantaine, nombre relativement stable maintenant à ce niveau (49 en mars 2012). L'effectif « opérationnel » dans les services territoriaux, établissements et administration centrale est donc d'un peu plus de 300.

Dans ce contexte d'effectif quasiment identique entre 2011 et 2012, on pouvait s'attendre au simple maintien de l'effectif des syndiqués. La situation est heureusement déjà légèrement meilleure (180 syndiqués au 20 août 2012, contre 172 au 31 décembre 2011, avec un espoir raisonnable d'atteindre 190 syndiqués au 31 décembre 2012, une vingtaine de collègues syndiqués en 2011 n'ayant pas encore renouvelé leur adhésion au 20 août).

Cette augmentation de la syndicalisation peut s'expliquer par plusieurs raisons.

On constate d'abord une forte syndicalisation des IJS stagiaires (19, dont 6 s'étaient déjà syndiqués fin 2011). La réunion du SEJS avec la promotion, en octobre 2011, comme le travail syndical fait pour eux et avec eux tout au long de l'année, sont parmi les principaux facteurs d'amélioration de ce taux de syndicalisation. Ce faisant, les nouveaux IJS syndiqués compensent plus que largement les départs en retraite de syndiqués (8), en 2012.

On constate par ailleurs, à ce jour, une nouvelle adhésion de 8 IJS (stagiaires non compris), collègues n'ayant jamais adhéré ou non adhérents dans les cinq dernières années. On peut faire l'hypothèse que ces collègues ont apprécié l'action syndicale du SEJS, notamment dans le contexte actuel particulièrement difficile, et que leur adhésion le traduit.

Cela amène à un taux de syndicalisation quasiment égal à 50 % (49,59 au 20 août), susceptible d'être légèrement dépassé en fin d'année, taux important par rapport à la moyenne de syndicalisation la fonction publique française (de l'ordre de 12 %).

Les moyens syndicaux et donc les recettes syndicales (seule source de fonctionnement du SEJS) ne suivent pas complètement cette évolution (recette moyenne de 174 € en 2011 et de 164 € en 2012), car le coût de l'adhésion des IJS stagiaires est très faible (25 €), mais la situation devrait normalement se rétablir en 2013, quand ils seront titularisés.

#### 1.2 Du bureau national (BN) et du conseil national (CN)

Le bureau national (BN) du SEJS est constitué de 15 membres, auxquels il convient d'ajouter le ou les représentants de la section des retraités, ainsi que des délégués (titulaire et suppléant) des sections des directeurs régionaux et d'établissement, soit une

vingtaine de membres en configuration plénière.

Comme chaque année depuis 2007, le BN procédera, lors du prochain congrès, à Strasbourg, au renouvellement de la moitié de son effectif.

Comme l'année précédente, le BN se sera réuni neuf fois en 2011-2012 (24 novembre, 10 janvier, 9 février, 14 mars, 10 mai, 19 juin, 23 août, 13 septembre et 17 octobre, à la veille du congrès de 2012), en général aux dates initialement prévues après le congrès de Reims. Une réunion supplémentaire a été prévue le 23 août, du fait de l'actualité.

Compte tenu des contraintes des uns et des autres, renforcée par la RGPP et la création des nouveaux services (au 1<sup>er</sup> septembre 2012, 6 membres du BN sont ou sont devenus directeurs ou directeurs adjoints de DDCS, DDCSPP ou DRJSCS, 3 chefs d'établissement ou adjoints), l'effectif des actifs présents a régulièrement été compris entre 12 et 15, ce qui est un peu plus faible que les années précédentes. Malgré les échanges téléphoniques et courriels qui entourent les réunions du BN, la disponibilité continue à poser problème, notamment pour ce qui est des sections thématiques nationales (établissements et DR, qu'il faudrait peut-être revoir du fait des évolutions structurelles liées à la RGPP). Toutefois, même s'ils ne peuvent être régulièrement présents aux réunions de BN, ce qui importe est que ces collègues restent en relation (courriel ou téléphonique) avec lui.

Les comptes-rendus (CR) de réunions de BN ont été adressés par voie télématique, dans les semaines suivantes, à tous les syndiqués. Les projets de CR de réunions du BN ont tous été soumis à l'avis des membres du BN avant envoi aux syndiqués.

Le Conseil National se sera réuni deux fois dans l'année, conformément aux statuts du SEJS, soit le 15 mars et le 18 octobre, avant le congrès plénier.

La section des retraités a été constamment représentée et active au cours de nos réunions, avec Rémi VIENNOT, secrétaire général, ou Patrick BRUGGEMAN, trésorier, en cas d'indisponibilité de Rémi. Comme au cours des années précédentes, nous avons pu apprécier leurs avis, apports et comptes-rendus ; nous les en remercions sincèrement.

Une répartition des tâches au sein du BN du SEJS, plus détaillée qu'antérieurement, s'est faite lors des réunions de BN de fin 2011, sur les bases de la

structuration antérieure : Affaires corporative (Statuts et carrières) ; Communication et Vie syndicale ; Affaires professionnelles. Elle a été transmise à tous les syndiqués.

### 1.3 Vie des sections régionales

Cette année, comme la précédente, les sections régionales ont peu sollicité le secrétaire national chargé de la vie syndicale pour participer à l'une de leurs réunions. Certaines sections se sont particulièrement mobilisées sur des dossiers spécifiques, y amenant une réelle expertise.

La tendance est toujours de mettre en œuvre des réunions interrégionales, ce qui est logique vu la réduction des effectifs. Le BN essaie de les encourager (y compris financièrement, pour les déplacements).



## II - Communication

Les efforts du bureau national visent à faire de notre communication sur notre action syndicale un moyen de plus en plus efficient à la fois sous la forme traditionnelle des comptes rendus réguliers et complets mais aussi à travers toutes les nouvelles technologies et réseaux de diffusions. Ainsi notre site INTERNET, largement rénové depuis juin 2012, a permis de se moderniser et d'être plus actuel. D'ailleurs la fréquence des consultations du site SEJS.org peut en témoigner.

De plus, cette rénovation s'est faite à un coût dérisoire pour le syndicat (mais beaucoup d'heures de travail pour le membre du BN concerné). Le SEJS lui en est très reconnaissant.

On retrouve maintenant aisément sur le site la communication syndicale adressée par le permanent au fur et à mesure de l'actualité aux syndiqués (qui en ont d'abord la primeur), ou à l'ensemble des collègues.

Les comptes-rendus de BN ont été rédigés, sauf une exception, par Michel CHAUVEAU, souvent avec l'aide de Philippe BERTRAND, Jean-Marie BONNET, Max PINSON, Anne SCHIRRER ou d'autres collègues, y compris Rémi VIENNOT pour les retraités. Ils ont été adressés à tous les syndiqués assez rapidement, par courriel, après qu'il a été donné suite aux principales décisions prises.

Il en a été de même pour les comptes-rendus d'autres réunions (CTM, réunions avec le cabinet et/ou l'administration), habituellement rédigés par le permanent, sous le contrôle des collègues concernés. L'urgence et l'importance des dossiers ont conforté le changement initié en 2008 dans les méthodes de communication. Notre publication SEJSInfo a été moins fréquente (2 numéros, par an, maintenant, l'un avant le congrès et l'autre après).

Par contre les communications par courriel ont été particulièrement importantes, atteignant maintenant un palier, de l'ordre de 150 courriels par an aux membres du BN, 45 à l'ensemble des syndiqués, 20 à l'ensemble des collègues, environ 60 aux membres de la CAP ou de la CCP, sans compter les messages individuels adressés à tel ou tel collègue par les RP concernés en CAP ou CCP, ou ceux échangés par courriel et téléphone entre le permanent et les collègues, syndiqués ou non, d'ailleurs.

Les représentants des personnels continuent à envoyer les relevés de décision des CAP dans les heures qui les suivent et, si nécessaire, un CR plus circonstancié peu après. Le SEJS y est particulièrement attaché compte tenu de l'importance que revêtent pour les collègues les décisions qui y sont prises par l'administration. Les collègues peuvent y lire combien et comment les avis de leurs représentants sont pris en compte ...

Comme antérieurement, sauf exceptions rarissimes, aucun écrit, aucune communication du SEJS n'ont jamais été produits sans que les membres du BN, ou, à défaut, le SG et la SGA, n'aient pu faire part de leurs avis préalablement, même si, parfois, les délais de concertation furent très courts, du fait de l'actualité. Mais les NTIC compensent pour partie cet inconvénient.

### III - Résultats électoraux, vie fédérale, travail intersyndical, relation avec nos partenaires

Il convient sans doute de rappeler d'abord que l'année 2011 était une année électorale particulièrement importante pour les syndicats avec, pour la première fois, des élections générales, le 20 octobre : élections aux CT locaux (établissements, notamment), ministériels, d'administration centrale, interministériel (pour les DDI), aux CHS correspondants, aux CAP des différents corps et CCP de différentes fonctions (directeur d'établissement et adjoint). On rappellera

que des élections avaient déjà eu lieu en octobre 2010 pour les DDI et les DRJSCS, avec les résultats que l'on sait, très satisfaisants pour l'UNSA et ses syndicats.

L'UNSA et ses syndicats ont largement renouvelé en 2011 leurs scores de 2010, parfois au-delà de leurs espérances, compte tenu des « rapports de force » antérieurs. Le SEJS a communiqué à ses membres les résultats détaillés dès le 21 octobre.

Ainsi, à titre d'exemple pour le CTM des « ministères sociaux », les résultats sont les suivants :

<b>UNSA</b>	4 631	36,84%	6 sièges
<b>CGT</b>	2 712	21,57%	3 sièges
<b>CFDT</b>	2 279	18,13%	3 sièges
<b>FO</b>	1 495	11,89%	2 sièges
<b>FSU</b>	784	6,24%	1 siège
<b>SUD</b>	671	5,34%	0 siège

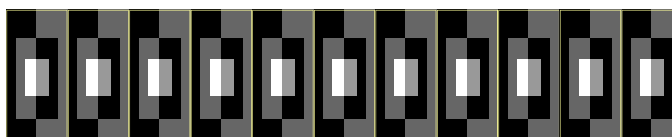
L'UNSA devient donc nettement la liste n° 1 au CTM et dépasse d'un siège ce qu'elle espérait, selon une estimation réaliste. Au CT AC, elle est en n° 2, après la CGT compte tenu de la représentativité de cette dernière dans le secteur sanitaire et social et de l'importance numérique de ce secteur par rapport à celui de la jeunesse et des sports. Mais la différence n'est qu'à peine de 5 %.

	Voix	%	Sièges
CFDT	321	20,43%	2
CFTC	182	11,58%	1
CGT	525	33,42%	4
FO	97	6,17%	0
UNSA	446	28,39%	3

Autre exemple très intéressant pour le SEJS, les résultats à la CAP du corps des IJS :

SEJS / UNSA-éducation	169	84,50%	5 sièges
SGEN - CFDT	31	15,50%	1 siège

Le SEJS demeure donc là aussi nettement la liste n° 1 et améliore son score de 10 % par rapport aux élections précédentes, de 2007 !



### 3.2 Relations fédérales -

Comme par le passé, le travail avec l'UNSA-éducation a été important cette année, notamment pour les rencontres ministérielles, avec la DRH, la SG, etc., l'enquête sur le ressenti des agents et surtout la préparation des élections des CTM, CTAC, CAP et CCP d'octobre 2011. Le permanent s'y est beaucoup investi. Ses propositions ont été très souvent retenues.

L'année 2012 était également une année électorale pour l'UNSA-éducation. Patrick GONTHIER, Secrétaire Général de la fédération depuis 10 ans ne se représentait pas. Une nouvelle équipe, partiellement renouvelée, conduite par Laurent ESCURE, ancien membre



du bureau national du SE (syndicat des enseignants) a été élue au congrès d'ANGERS, de mars 2012, où Michel CHAUVEAU représentait le SEJS.

Deux réunions de présentation et d'échanges approfondis ont eu lieu ensuite avec Laurent ESCURE et Isabelle BECU-SALAÜN, Secrétaire Générale du SEJS, en présence du permanent, les 9 mai et 6 juin. Une délégation du BN du SEJS a par ailleurs tenu à remercier personnellement Patrick GONTHIER pour les excellentes relations entretenues avec lui pendant son mandat, en plus des remerciements collectifs adressés lors du congrès d'ANGERS.



Au quotidien des relations fédérales, le permanent du SEJS participe à toutes les réunions de l'exécutif fédéral national (EFN), soit une douzaine par an, comme à celles du bureau national fédéral (BFN) et du conseil fédéral national (CFN). Il est membre (suppléant) du conseil de la vie fédérale. Sauf incompatibilités d'emploi du temps, il participe régulièrement à ces réunions et y fait entendre la voix du SEJS.

Il participe également aux coordinations fédérales du champ Jeunesse et Sports réunies de temps en temps, souvent après des réunions d'EFN.

Compte tenu des sujets évoqués, l'identité de vue avec les autres syndicats de la fédération (A&I, SEP et SNAPS) a été assez fréquente, sauf sur l'idée de rattachement de la gestion de tous les personnels de l'ex ministère Jeunesse et Sports à la DRH du ministère de l'éducation nationale (même si le SEJS considère, comme eux, que les missions J&S relèvent plus du champ éducatif que de la réparation sociale). Cette différence d'approche n'a néanmoins pas donné lieu à polémique. Toutefois les orientations du candidat François HOLLANDE, avec la création d'un "grand pôle éducatif" ont amené le SEJS à considérer que, si ce rattachement était réellement décidé et concrétisé au niveau des organisations ministérielles, il convenait de disposer de structures de gestion spécifiques et clairement identifiées pour le secteur "J&S" (sous-direction spécifique dans une DGRH, par exemple, à l'instar de ce qui existait au sein des ministères sociaux, du temps de Françoise LIOTET).

Toutefois, à la date de ce jour, le nouveau gouvernement ne semble pas vraiment s'orienter vers des modifications en ce sens ...

### 3.3 Travail intersyndical et interfédéral

Comme l'année précédente, il y a eu cette année d'importantes concertations intersyndicales (en général sans la participation du SGEN-CFDT, toutefois), notamment après le changement de gouvernement, concertations centrées sur le périmètre du comité technique ministériel (CTM), en fait CT interministériel, sur le « grand pôle éducatif » et le maintien du secteur « Jeunesse et Sports » au sein des ministères sociaux. Ces discussions ne sont pas encore abouties, même si la ministre SJEPVA semble avoir manifesté, quoique tardivement, une relative ouverture (cf. sa lettre du 11 juillet).

Les constats faits antérieurement sur le fonctionnement des CTM ou CHS en formation commune demeurent néanmoins. Les relations ont été très tendues avec la DRH et le demeurent, sans doute plus encore depuis le changement de gouvernement. On y reviendra.

Les relations fédérales avec l'UNSA-emploi-solidarité ne se sont pas développées et améliorées comme il aurait été souhaitable, malgré les bons scores électoraux, sous le logo unique de l'UNSA. La répartition des sièges dans les différentes instances, comme celle des décharges syndicales, en ont été des exemples significatifs.

S'agissant des relations avec le SNIASS, après s'être singulièrement tendues début 2011,

à l'occasion du dossier "nouveau corps - fusion des corps", elles se sont améliorées fin 2011, le SEJS ayant fait en sorte qu'elles ne se rompent pas et que l'avenir ne soit pas compromis. Toutefois, à partir de mars 2012, compte tenu de la PFR inique que la DRH voulait imposer aux IJS, la décision du SEJS de s'opposer à ce projet de fusion, puis celle de la nouvelle ministre de juin dernier de stopper ce projet, ont amené à une certaine suspension des relations SNIASS et SEJS.

#### **IV - Participation aux commissions administratives paritaires (CAP) et commissions professionnelles consultatives (CPC)**

Depuis 2008 les années étaient pauvres en nombre de CAP limitées à deux. En 2011-2012, trois légères différences : la mise en place d'une CAP de (5) recrutements, par liste d'aptitude, du fait de l'organisation d'un concours de recrutement en 2011, le 14 février 2012 (présidée par Jean-François CHEVALLE-REAU, sous-directeur à la DRH), une CAP de mouvement très largement anticipée, au 12 avril (décalée au 13, à la demande de Ph. SANSON, adjoint à la DRH, président), du fait des élections présidentielles (on se demande bien pourquoi ...), et la prévision d'une CAP courant septembre 2012, pour la titularisation des IJS stagiaires recrutés en 2011.

Une CAP de promotion a par ailleurs eu lieu le 12 décembre 2011 (présidée par M. KIRRY, DRH).

Ces réunions continuent à être l'occasion d'échanges avec la DRH en personne, quant elle les préside, les réunions bilatérales étant rares et non spontanées de sa part. Cela a été le cas le 12 décembre (PFR et nouveau corps), ou en CCP pour le projet de nouveau statut de directeur et de directeur adjoint d'établissement.

Ces CAP ont donc été denses et importantes en termes d'information ; pour plus de détails, on se reportera aux CR circonstanciés diffusés à tous les syndiqués par le SEJS, apparemment seul syndicat à le faire parmi les deux représentés en CAP...

Une CCP a également été organisée cette année le 17 avril, conjointe pour les chefs d'établissements et adjoints, là encore avant les élections présidentielles ... (les représentants du SEJS sont, respectivement, Gérard BAUDRY et Mathias LAMARQUE pour la première, Bruno GENARD pour la seconde). Elle a été suivie d'une CCP d'ajustement pour un poste de

chef d'établissement le 18 juillet, un poste ayant été libéré par nomination en DDCSPP. La cohérence du calendrier de ces instances avec un mouvement annuel du corps des inspecteurs reste posée même si la fluidité du parcours professionnelle se heurte aussi aux nominations en services déconcentrés et au fonctionnement statutaire des établissements.

Nos représentants ont établi les relevés de décision des CAP et CCP dans les heures qui ont suivi ces réunions. Le permanent les a diffusés à tous peu après.

Lors de la CAP de promotion, le SEJS a de nouveau renouvelé auprès de la DRH sa demande pour faire augmenter le taux de promotion des IJS en première classe et au grade d'IPJS, vu l'engorgement du nombre de collègues remplissant les conditions de promotion, parfois depuis longtemps.

#### **V - Participation aux comités techniques centraux ou ministériels**

Comme la réglementation le prévoit maintenant (cf. décret du 15 février 2011), ce ne sont plus ces comités techniques paritaires (CTP) mais des comités techniques (CT). Indépendamment de leur spécificité, dérogatoire, au sein des ministères sociaux (cf. *infra*), peu de chose ont vraiment changé, si ce n'est l'obligation pour l'administration de rendre rapidement compte du suivi des décisions prises et d'inscrire de nouveau à l'ordre du jour les points qui auraient fait l'objet d'un refus unanime des organisations syndicales (cf., respectivement, art. 23 et 20 du règlement intérieur).

Le premier CT M commun aux ministères sociaux tenant compte des résultats électoraux d'octobre 2011 s'est mis en place pour la première fois le 7 février 2012 (cf. le CR diffusé par le SEJS). Cela a été le seul CT M réellement important pour le SEJS, puisqu'était inscrit à son OJ le projet d'arrêté relatif à la mise en place de la PFR pour les IJS.

Comme les CTPM de l'an dernier, ces CTM ont été particulièrement nombreux en 2011-2012, une bonne douzaine ! Cela n'est toujours pas pour autant l'indice d'un meilleur dialogue social, bien au contraire. Nombre d'entre eux ont été boycottés par la majorité ou la totalité des organisations syndicales, du fait de l'obstination de la SG interministérielle à s'opposer à la création de CTM d'avantage ministériels (un pour le secteur Jeunesse et Sports, un pour le secteur Ville, Santé et Solidarité, un pour le secteur

Travail et emploi). Cela n'a fait qu'accroître leur nombre, puisqu'ils étaient re-convoqués dans les quinze jours sans quorum.

Certains étaient convoqués en formation commune avec le ministère du travail, diluant encore davantage l'intérêt et l'utilité de ces réunions pour les RP du secteur Jeunesse et Sport.

Depuis deux ans, l'administratif prime sur le politique, et la DRH sur les directions d'objectifs, qui y font en général de la figuration, la DRH en assurant la présidence.

L'UNSA-éducation, comme d'autres fédérations ou syndicats (CGT, FO, FSU), ont espéré que, pour contribuer à rétablir un vrai dialogue social entre le ministre concerné et ses personnels, le nouveau gouvernement rétablirait le droit commun (un CT par ministère), opération facilitée par le périmètre du ministère de plein exercice SJEPVA. La rencontre avec le ministre SJEPVA du 26 juin a été une vraie et première déception importante. Sur ce point, elle s'est « rattrapée » dans sa lettre du 11 juillet en affirmant qu'elle « *partageait notre volonté* », mais, à la date de ce jour, aucune date ni calendrier ou méthode de travail ne sont définis pour y arriver. L'intersyndicale, hormis la CFDT, a saisi parallèlement le Président de la République et le Premier ministre (qui ont répondu en substance que cela pouvait être étudié si le ministre SJEPVA le demandait).

De toute manière, dans ces CTM, il s'agit d'informations "descendantes" ; il n'y a rien à discuter. Mieux vaut être présents dans les réunions techniques que la DRH organise parfois avant les CTP, sur certains points (régimes indemnitaires, ratios promus/promouvables, etc.).

## VI - Affaires corporatives

### 6.1 IJS, un corps meurtri

Après l'opération de séduction, purement conjoncturelle, consistant en la mise en place d'un concours de recrutement en 2011, la directrice des ressources humaines, après 8 mois d'arrêt des consultations, a souhaité relancer en janvier 2012 les travaux sur la fusion des corps des IJS avec celui des IASS.

Le SEJS et ses membres n'ont jamais été demandeurs d'une telle fusion et ont toujours maintenu leur opposition à une fusion hâtive, opposition d'ailleurs clairement affirmée par les mandats du Congrès de

Reims en octobre 2011.

Pour autant, représentants d'un syndicat réformiste, le SEJS a participé et fait des propositions constructives dans le cadre des travaux relancés par la Direction des Ressources Humaines (DRH) en janvier et février 2012.

Fort des propositions précises faites en février 2011 aux ministres concernés, le SEJS est conscient qu'une évolution des métiers et du statut est aujourd'hui nécessaire ; cependant, cette évolution ne peut se faire que sous réserve qu'elle corresponde aux besoins et aux politiques publiques de l'Etat et qu'elle permette l'exercice des missions relevant des domaines du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Le Ministre des Sports (David DOUILLET) a souhaité rencontrer le SEJS en décembre 2011, après une période de latence de plusieurs mois. Au cours de cette réunion, l'annonce, on ne peut plus liminaire, de relance du dossier de la fusion des corps d'inspection n'a pas été suivie d'une proposition politique concrète. Quant à la Secrétaire d'Etat à la Jeunesse, elle ignorait probablement jusqu'à notre existence. La DRH a donc eu totalement les mains libres pour piloter les travaux sur le sujet. Lors des réunions de travail sur la fusion des corps de janvier et février 2012, la méconnaissance du champ des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et de ses aspects régaliens était manifeste. Cette méconnaissance se confirme quant à la nature des emplois occupés par les IJS, notamment dans les services territoriaux, tout particulièrement sur leur capacité à manager et encadrer des équipes.

Par ailleurs, la DRH n'a pas souhaité dans un premier temps associer les directions d'objectifs à ces réunions de travail, ce qui aurait pu faire évoluer les discussions ; elle s'est contentée de prôner un chantage permanent, la fusion étant présentée comme la seule possibilité de convergence en matière indemnitaire, contrairement aux engagements pris en 2010.

Compte tenu de ces éléments, une position devait être prise par le SEJS lors du conseil national (CN) du SEJS réuni à Chatenay-Malabry le 15 mars dernier. Le sujet de la fusion des corps a été largement débattu et notamment la manière dont les représentants du SEJS, élus au bureau national, ont

respecté les motions du congrès de 2011 en participant aux réunions de travail organisées par la DRH. Le SEJS n'a pas pratiqué la chaise vide, il a toujours rappelé le fait que sa participation ne valait pas accord sur le projet et a fait valoir que si fusion il devait y avoir, elle devait être fondée sur une analyse des métiers et des besoins actuels du service public.

Devant ces arguments, les sections régionales se sont exprimées et le CN a pu acter un refus relativement unanime de l'actuel projet de fusion. Un courrier a ainsi pu être adressé à la DRH le 26 mars lui faisant part de la volonté du SEJS de suspendre les discussions sur le projet de fusion, notamment dans le contexte précipité et mouvant de la période et compte tenu de l'absence de considération de la DRH pour le corps des IJS (cf. arrêté du 16 février sur la PFR des IJS, notamment).

Notons que dans un courrier du 17 avril, la DRH a répondu au courrier du SEJS du 26 mars en indiquant que ce projet de fusion vise surtout à renforcer les corps d'inspection des ministères sociaux dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE) permettant ainsi aux agents d'exercer dans un nombre de structures plus large. Elle affirme également que ce projet doit prendre en compte les missions et compétences actuelles des deux corps d'inspection et que les ministres ayant autorité sur le corps des IJS ne souhaitent pas que des décisions soient prises de façon hâtive sans toute la concertation que ce projet exige.

Après une réunion organisée le 19

avril dernier, à laquelle le SEJS n'a pas participé, conformément au mandat de CN, aucune avancée des travaux n'a été constatée sur le sujet. Le 26 juin, la Ministre (Valérie FOURNEYRON) a annoncé le gel du projet de fusion lors de l'audience accordée à l'UNSA Education en précisant que « *la méthode ne consiste pas d'abord à fusionner mais à conduire en premier lieu la réflexion sur les missions et donc les métiers nécessaires à leur exercice* ».

Cette méthode que nous avons toujours revendiquée est en effet LA méthode à suivre. Les membres du SEJS, réunis en Congrès du 18 au 20 octobre 2012 à Strasbourg, sont invités à se positionner sur cette thématique.

#### 6.2 A la recherche de la convergence indemnitaire

Inique, discriminatoire, inacceptable : voici quelques adjectifs parfaitement appropriés pour traduire la mise en place de la prime de fonctions et de résultats (PFR) pour le corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS).

En préambule, il convient de rappeler que la PFR a été instaurée en 2008 par le décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008 en faveur des fonctionnaires de l'Etat appartenant à la filière administrative ou détachés dans un emploi fonctionnel de cette filière. Chaque ministère est appelé à adopter ce régime indemnitaire pour ses corps propres. Cette prime a donc vocation à être généralisée et le principe de convergence indemnitaire entre corps exerçant des fonctions comparables a plusieurs fois été affirmé par le ministère en charge de la Fonction Publique, y compris par la

DRH des ministères sociaux.

Force est de constater que cette DRH a la mémoire courte car sur ce sujet, comme sur celui de la fusion des corps d'inspection, la DRH a souhaité avancer à marche forcée en oubliant toutes les promesses annoncées.

Ainsi, les syndicats ont été invités à participer à une première réunion, le 18 janvier, sur la mise en œuvre de la PFR pour le corps des IJS et celui des IASS. Cette réunion fut l'occasion pour le SEJS de faire une déclaration liminaire suite à la lecture des projets de texte affligeants transmis par la DRH, ceci afin de dénoncer l'inégalité flagrante de traitement envisagé entre les deux corps.

A la lecture des textes, voici ce que nous pourrions retenir si une synthèse devait être faite : inégalité de traitement entre corps, aspects iniques et discriminatoires, incohérence entre administration centrale et services territoriaux, cartographie de postes discutable, différence de traitement injustifiée entre IJS de première et seconde classe ... S'agissant de la part fonction de la PFR, cette inégalité flagrante ne se justifie pas, les agents des deux corps d'inspection, affectés dans les services territoriaux, étant appelés pour la plupart d'entre eux à exercer les mêmes fonctions en tant que chef de service-chef de pôle. La part fonction de la PFR comme son nom l'indique est effectivement liée à la fonction et non au corps d'origine. Mais à aucun moment la DRH n'a voulu reconnaître, faute de disposer elle-même des éléments, que des IJS de deuxième classe pouvaient exercer des fonctions d'encadrement au même titre que



des IPASS, et cela jusqu'aux DRJSCS du premier groupe.

Nous aurions pu croire que la deuxième réunion, provoquée par la DRH le 8 mars, aurait eu pour objet de prendre en compte les revendications exprimés par le SEJS lors de la première réunion. Il n'en fut rien, la DRH ayant modifié à la marge le projet de note de service sur l'application de la PFR. La publication au JoRf, le 11 mars 2012, d'un arrêté daté du 16 février 2012 relatif à la mise en œuvre de la PFR pour le corps des IJS fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase.

Face à cette attitude méprisante le SEJS a pris la décision le 15 mars, en Conseil National, de suspendre tous travaux avec la DRH, à l'exception de la participation aux CAP et d'introduire un recours hiérarchique contre l'arrêté PFR auprès des autorités signataires au motif de l'iniquité flagrante de cette mesure. Cette position a conduit les ministres concernés (Affaires Sociales et Santé, SJPVA) à finalement retirer, le 25 juillet dernier, la mise en œuvre de la PFR pour le corps des IJS et ... des IASS.

Il convient de préciser pour lever toute ambiguïté, qu'il a toujours et d'emblée été exclu - malgré un effet d'affichage trompeur - que la PFR majore voire double les attributions individuelles indemnitaires. La DRH n'a pas manqué de souligner que cette mesure était appliquée à moyens constants - il ne devait pas y avoir "d'effet d'aubaine" selon le Ministère du Budget (l'aubaine en ce qui concerne les IJS, on ne l'a jamais vue ni entendue...) et c'est bien la raison de la mise en place d'une clause de garantie - seulement pour la première année! ce qui n'est pas anodin! Autrement dit, il était plausible que par la suite un IJS perçoive un montant indemnitaire moindre en année N+1 et suivantes.

Cette situation a été exposée à la nouvelle Ministre, Valérie FOURNEYRON, lors des audiences des 26 juin et 11 septembre ; elle s'est engagée oralement et a confirmé par courrier du 11 juillet que soit engagé un travail de revalorisation indemnitaire dans une démarche de convergence :

A noter que cette revalorisation indemnitaire pour le corps des IJS pourrait s'opérer par la simple modification de l'arrêté fixant les montants indemnitaires et faciliterait les travaux sur

Je sais que vous avez eu l'occasion d'exprimer de fortes réticences quant à la mise en œuvre du dispositif interministériel de la prime de fonctions et de résultats. S'agissant des inspecteurs de la jeunesse et des sports, 2012 doit, à cet endroit, être considérée comme une année de transition. J'ai décidé de saisir Madame Marylise LEBRANCHU, ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique de ce sujet et j'ai demandé que soit réengagé au niveau interministériel le travail de revalorisation indemnitaire dans une démarche de convergence entre les corps au vu des fonctions exercées.

la PFR lorsqu'ils reprendront ... puisqu'ils reprendront !

*Cf. Chronologie résumée des actions menées par le SEJS  
à propos de la PFR  
page 10*

### 6.3 Une petite note positive

Les IJS de la promotion Joël Balavoine. Les 25 nouveaux collègues ont été suivis étroitement par notre syndicat. En 2011, le bureau national avait beaucoup travaillé avec la DRH sur l'organisation de leur formation initiale. Par conséquent, la mise en œuvre a été étroitement surveillée. Le permanent du SEJS les a rencontrés rapidement (8 octobre 2011), au tout début de leur année de stage, invité en ce sens par l'organisme de formation. A cette occasion, a pu être présentées nos actions et leur expliquer que nous pouvions les aider. D'ailleurs 19 d'entre eux ont rapidement adhéré au SEJS et deux de leurs représentants ont été invités à venir à l'une des réunions du bureau national. Malgré des difficultés de mise en œuvre, on peut considérer que leur année de stage s'est globalement bien déroulée, même si elle a connu quelques couacs ponctuels et individuels. Certains ont eu besoin de notre intervention pour éclaircir leur positionnement au sein des structures où ils avaient été nommés. D'autres ont dû être appuyés pour qu'ils puissent percevoir des indemnités de sujétion à 100% et/ou l'indemnité de résidence. Enfin, conscients de la problématique de la non organisation d'un troisième concours et de la situation familiale, le SEJS est intervenu pour que la DRH prenne en compte certaines situations personnelles.

Par ailleurs le SEJS reste attentif à ce que la nouvelle promotion au 1<sup>er</sup> octobre, qui devrait être de neuf, soit traitée correctement. Malheureusement, cela ne semble pas en prendre le chemin : certains ont été informés mi septembre de leur nomination au 1<sup>er</sup> octobre ...

Enfin, à tous ces dossiers, il y en a d'autres qui ne seront pas développés ici, mais que vous pouvez retrouver dans nos différents écrits : la situation ubuesque et inégalitaire des directeurs d'établissement et de leurs adjoint avec pour eux un statut que la DRH promet depuis de nombreux mois et qui n'est toujours pas là, le questionnement par rapport aux PNA (position normale d'activité), l'indemnisation

**Chronologie résumée des actions menées par le SEJS  
à propos de la PFR**

OBJET	ACTIONS/RECOURS	ECHEANCES /SUITES
ARRETE du 16 février 2012 relatif à la mise en place de la PFR pour les IJS	Recours gracieux adressé le 29 avril au 1 <sup>er</sup> ministre FILLON puis AYRAULT et Fourneyron	29 juin Pas de réponse, donc rejet implicite
Note de service du 10 mai 2012 relative à la mise en application de la PFR pour les corps d'inspection IASS/IJS	Pas de recours	Cotation des postes réalisée dans DDI/DRJSCS
Audience de l'Unsa education par V.FOURNEYRON	Engagement oral de la ministre de bloquer la fusion et de stopper la mise en place de la PFR	26 juin
Lettre SEJS adressée à V.FOURNEYRON du 2 juillet	Demande formelle d'abroger l'arrêté du 16 février et d'annuler la note de service du 10 mai	
Lettre de V.FOURNEYRON du 11 juillet 2012 adressée à l'UNSA education	Confirme la suspension de l'application de la PFR aux IJS	
CTM DU 24 juillet	-examen de la nouvelle note de service relative à la PFR - examen du projet de note de service relative aux modalités de répartition et d'attribution, des éléments accessoires de rémunération pour 2012	Rejet unanime par les OS  Maintien du régime des ISS : taux moyen 7 776 euros pour IJS 2eme et 1ere cl 9 288 euros pour IPJS (en services territoriaux)
Courriel du 25 juillet des directeurs de cabinet Affaires sociales et SPJVA	Acte l'abandon de l'application de la PFR suite aux votes du CTPM et renvoie à l'application du régime indemnitaire actuel	
ARRETE du 16 février 2012 relatif à la mise en place de la PFR pour les IJS	Recours contentieux au tribunal administratif avant le 29 aout	Décision du BN (du 23 aout) de ne pas donner suite
Note de service du 10 mai relative à la mise en application de la PFR pour les corps d'inspection IASS/IJS	Recours individuel de chaque IJS portant sur le montant de la PFR et éventuellement (si justifié) sur la cotation du poste	Devenu SANS OBJET



des astreintes, les ratios promouvables / promus...

#### 6.4 Suivi de situations particulières difficiles

Jamais, depuis la mise en place de la RGPP et de la RéATE, le SEJS n'aura été autant mobilisé par des situations particulièrement difficiles de collègues, les membres du BN, le permanent et/ou les représentants du personnel (RP) en CAP. Leurs interventions ont été et sont toujours nombreuses, pour des situations parfois réellement dramatiques, affectant profondément les collègues concernés (dont il ne peut évidemment pas être fait nominativement état dans ce rapport). Le comportement des collègues concernés est aussi le moyen d'apporter aux RP le crédit nécessaire à leurs interventions. Pour être de bons avocats, il faut disposer de bons dossiers.

Ces difficultés sont bien là les conséquences prévisibles de cette RGPP, dénoncées en leur temps. Le choc des cultures était lui aussi prévisible. Rien n'a été sérieusement fait pour l'amortir. Le management des services est indigent, plus fréquemment qu'avant. Les agents souffrent, le service public est dégradé.

Il y aurait encore bien du travail à faire que pour qu'il fasse bon vivre dans « la maison commune » chère à notre DRH. Mais deux ans après le début de cette réforme, cette maison n'existe pas. Sans doute le nouveau Gouvernement devrait-il en tirer les conséquences...

**Le Bureau National**  
Paris, le 13 septembre  
2012



## Congrès 2012 – STRASBOURG

### Programme prévisionnel

#### Mercredi 17 octobre

- 14h30 **Réunion du Bureau national** (affaires en cours ; finalisation du programme de CN et congrès)
- 19h30 (environ) **Dîner des membres du BN**  
(et du CN arrivés dans l'après-midi)

#### Jeudi 18 octobre

- 9h / 12h30 **Conseil national (CN)**  
12h30 / 14h **Déjeuner**  
14 h / 14h30 Accueil des participants – Remise clés – Installation –  
14h30 / 17h **Assemblée générale** : Organisation, désignation du président, des secrétaires, de la commission de contrôle des comptes, de la commission des pouvoirs et des votes, de la commission des motions, vote du règlement du congrès, appel à candidatures pour le bureau national. Rapport moral de la secrétaire générale, rapport d'activité du bureau national  
Débats et vote
- 17h30 / 19h30 **Travail en commissions** - Thème unique pour chacune :

#### Echange de pratiques sur le métier d'IJS après plus de deux ans de RéATE & RGPP

##### Bilan

(nombre de groupes et répartition en fonction de l'effectifs)

- 19h30 (environ) **Dîner**

#### Vendredi 19 octobre

- 9h / 9h30 **Mise en commun des bilans de la veille**  
(Exposés des rapporteurs)
- 9h30/ 11h **Travail en commission**  
organisation territoriale ; l'avenir du métier d'IJS/ avenir de la gestion du corps (affaires statutaires et corporatives).

Commission n° 1 : **Organisation territoriale**

Commission n° 2 : **Avenir du métier d'IJS**

Commission n° 3 : **Avenir de la gestion du corps des IJS**  
(affaires statutaires et corporatives )

(suite page ..)

# *Projet de REGLEMENT DE CONGRES*

*Règlement adopté le 29 septembre 2010*

établi conformément aux statuts du SEJS, notamment ses titres V et VII, et à son règlement intérieur

**Article 1** - Nul ne peut participer aux délibérations de l'assemblée générale du SEJS s'il n'est préalablement à jour de ses cotisations. Seuls les membres actifs du syndicat ont voix délibérative, ainsi que les retraités cotisant à l'UNSA-éducation.

**Article 2** – L'organisation et l'ordre du jour de l'assemblée générale sont fixés par le bureau national. Ils peuvent être modifiés par l'assemblée générale, sous réserve du respect des statuts.

**Article 3** – Les décisions de l'assemblée générale, souveraine, sont prises à la majorité de suffrages exprimés.

**Article 4** - Les votes ont lieu soit à main levée, soit à bulletins secrets avec utilisation des pouvoirs ; le vote à bulletin secret peut être exigé par un membre de l'assemblée générale.

**Article 5** – Chaque membre du syndicat à jour de ses cotisations peut disposer de voix supplémentaires dans la limite de ses pouvoirs pour les votes à bulletins secrets. Le nombre de mandants ne peut être supérieur à quatre.

**Article 6** – Les votes sont organisés et leur déroulement contrôlé par une commission des pouvoirs et des votes composée d'un membre du bureau national, président, assisté de deux membres de l'assemblée générale désignés par elle et non candidats aux élections. Cette commission vérifie les pouvoirs détenus par les syndiqués qui doivent les déposer avant l'ouverture de l'assemblée générale. Elle procède au dépouillement des votes à bulletin secret, en annonce les résultats et prend note de tous les suffrages exprimés.

**Article 7-** Les conclusions des commissions de l'assemblée générale constituent des motions soumises au vote, leur adoption valant mandat pour le bureau national.

Les autres motions ou résolutions sont déposées au plus tard la veille du jour où elles devraient être soumises au vote, auprès d'une commission constituée à cet effet.

Cette commission se prononce sur la recevabilité de chacun des textes et sur l'ordre de présentation à l'assemblée générale. Elle les reformule, si nécessaire, avant leur présentation en assemblée générale, et les modifie, le cas échéant, compte tenu des débats et votes exprimés. Elle en tient le registre sur support papier et informatique.

Cette commission est composée de trois membres, dont un président désigné par le bureau national en son sein et de deux membres choisis par l'assemblée générale.

La commission peut entendre les auteurs des textes qui lui sont présentés.

Les auteurs peuvent faire appel de la décision de la commission auprès de l'assemblée générale.

**Article 8-** l'assemblée générale choisit deux vérificateurs aux comptes en début de session pour constituer la commission de contrôle des comptes qui présente son rapport après étude des documents comptables mis à sa disposition.

**Article 9** -. Les candidatures au bureau national sont collationnées en assemblée générale. Elles sont déposées auprès de la commission des pouvoirs et des votes dans des délais déterminés par le règlement intérieur. Elles sont présentées en assemblée plénière avant le vote. Les résultats sont proclamés à l'issue du dépouillement par le président ou un membre de la commission visée à l'article 6.

\*\*\*\*\*

*Congrès 2012— STRASBOURG**Programme prévisionnel—Suite et fin***Vendredi 19 octobre**11h / 12h30 **Assemblée générale :**

Présentation des candidats au bureau national (renouvellement partiel)  
 Elections du bureau national (renouvellement partiel)  
 Première présentation des débats de commission et des projets de motion

12h30 **Repas**14h / 17h30 **Travaux des commissions** (et finalisation des motions à présenter pour le soir)17h30 **Déplacement en Tram vers Batorama—Embarcadère : Palais ROHAN**18h/ 19h30 **Activités conviviales et touristiques** avec la section des retraités  
 Visite de STRASBOURG en bateau-mouche (Batorama)20h **Heure limite de dépôt des motions à la commission *ad hoc***20h **Dîner de Congrès : Ancienne Douane : 6, rue de la Douane—67000—STRASBOURG****Samedi 20 octobre**9h / 12h30 **Assemblée générale**

Rapport financier de la trésorière :  
 Présentation du bilan, des comptes de congrès, du budget 2013 dont le montant des adhésions 2013  
 Rapport des commissaires aux comptes  
 Approbation du rapport financier et vote du budget  
 Rapport des commissions  
 Présentation des motions définitives ; débat et vote  
 Intervention de la section des retraités  
 Intervention des invités  
 Clôture de l'Assemblée Générale par la SG

12h30 **Repas (ou prise de pique-nique) — Départ des congressistes****Bibliographie pour le congrès**

Pour vous aider à préparer le travail en commission, vous pouvez trouver sur le site du SEJS (<http://www.sejs.org>), dans la rubrique « CONGRES 2012 » un certain nombre de documents, dont les suivants, qui pourront être complétés d'ici la date du Congrès :

**Généralités :**

- Discours de Créteil de F. HOLLANDE sur le Sport (02/2012)
- Discours du Premier ministre aux Préfets (07/2012)
- Décentralisation, les propositions de l'ARF (07/2012)
- Rapport de la Cour des Comptes sur le budget SJEPVA
- Rapport 2010-2011 sur l'Etat de la Fonction Publique—DGAFP
- RGPP Synthèse du rapport TERRA NOVA
- Etc.

**Publications du SEJS :**

- Missions de l'Etat dans les secteurs JSVAEP (décembre 2006)
- Référentiel professionnel des IJS (janvier 2009)
- Plateforme SEJS (Mai 2012)
- RGPP—Bilan dans le secteur SJEPVA (Mai 2012)
- Présentation du corps des IJS (Mai 2012)
- Etc.

## Cotisation 2013 : Proposition

Classe	Echelon	IB	INM	Durée	écart / INM	Plancher	Plafond	écart / INM	Catégorie	Cotisation	Cotisation	Cotisation	Proposition de Cotisation	Déduction Fiscale	Cotisation réelle	Augmentation / année précédente en €	% d'augmentation / année précédente	Ecart par tranche
										2010 en €	2011 en €	2012 en €	2013 en €					
2	1	416	369	1		369	428		1	75 €	75	75	75	49,50 €	25,50 €	0 €	0,00%	
	2	457	399	2	30	429	488	60	2	91 €	91	91	92	60,72 €	31,28 €	1 €	1,10%	17,00 €
	3	510	438	2	39	489	548	60	3	106 €	107	108	109	71,94 €	37,06 €	1 €	0,93%	17,00 €
	4	582	491	3	53	549	608	60	4	122 €	123	124	126	83,16 €	42,84 €	2 €	1,61%	17,00 €
	5	659	549	3	58	609	668	60	5	137 €	139	140	143	94,38 €	48,62 €	3 €	2,14%	17,00 €
	6	750	618	3	69	669	728	60	6	153 €	155	156	160	105,60 €	54,40 €	4 €	2,56%	17,00 €
	7	801	657	-	39	729	788	60	7	168 €	171	173	177	116,82 €	60,18 €	4 €	2,31%	17,00 €
						789	848	60	8	184 €	187	189	194	128,04 €	65,96 €	5 €	2,65%	17,00 €
1	1	780	641	2		849	908	60	9	199 €	203	205	211	139,26 €	71,74 €	6 €	2,93%	17,00 €
	2	850	694	2	53	909	968	60	10	215 €	219	222	228	150,48 €	77,52 €	6 €	2,70%	17,00 €
	3	901	733	2	39	969	1028	60	11	230 €	235	238	245	161,70 €	83,30 €	7 €	2,94%	17,00 €
	4	966	782	3	49	1029	-	60	12	246 €	251	254	262	172,92 €	89,08 €	8 €	3,15%	17,00 €
	5	1015	820	-	38													
IP	1	901	733	2					Fourchette :	171 €	176 €	179 €	187 €					
	2	966	782	3	49													
	3	1015	820	3	38				Stagiaire, membres associés, etc. :	20 €	25 €	25 €	26 €					
	4	HEA	962	3	142													
	éch. sp.	HEB	1057	-	95													
									Fourchette :	688								

L'écart entre tranche, fixé initialement à 15 € en 2008, est de 17 € en 2012. L'augmentation par rapport à l'année précédente est de 0 à 8 € selon les tranches, proportionnellement à l'indice. Le pourcentage d'augmentation par rapport à l'année précédente est compris entre 0 % et 3,15 %, là également, proportionnellement à l'indice.

## Taux et recettes de syndicalisation (2006—2012)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
						(au 31 décembre)	(au 25 septembre)
Nombre de syndiqués	178	168	204	200	179	172	185
Taux d'évolution / année précédente		-5,62%	21,43%	-1,96%	-10,50%	-3,91%	7,56%
Evolution des effectifs de syndiqués		-10	36	-4	-21	-7	13
Total des cotisations	28 049,00 €	24 531,00 €	29 874,20 €	34 285,00 €	31 583,20 €	30 012,00 €	30 281,00 €
Recette moyenne par syndiqué	157,58 €	146,02 €	146,44 €	171,43 €	176,44 €	174,49 €	163,68 €
Nombre total d'IJS (détachés inclus)	430	443	425	405	382	359	348
Taux d'évolution du corps / année précédente		3,02%	-4,06%	-4,71%	-5,68%	-6,02%	-3,06%
Evolution des effectifs d'IJS		13	-18	-20	-23	-23	-11
Taux de syndicalisation	41,40%	37,92%	48,00%	49,38%	46,86%	47,91%	53,16%
							(au 25 septembre)

Page 15 : Proposition de Budget 2013 (dernière colonne à droite), établi en fonction du compte de résultat 2011 (deuxième colonne à droite) du budget 2011 (quatrième colonne), du compte de résultat 2012 au 31 août 2012 (avant le congrès) et des prévisions de fin de gestion. L'objectif est de parvenir à un compte de résultat équilibré, sans prélèvement sur le capital social.

	2011	%	BUDGET 2011	% réalisé	Compte de résultats 2012	Proposition de BUDGET 2013 (au 31 août 2012)
<b>COMPTE DE CHARGES</b>						
<b>60 ACHATS</b>	<b>23,00 €</b>	<b>0,07%</b>	<b>1 000</b>	<b>2,30%</b>	<b>124,94 €</b>	<b>1 000,00</b>
6001 Matériel	- €	0,00%	300		- €	300,00
6002 Achat de fournitures, papeterie	23,00 €	0,07%	300	7,67%	124,94 €	300,00
6003 Travaux	- €	0,00%	400		- €	400,00
6004 Divers	- €	0,00%			- €	
<b>61 SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>426,63 €</b>	<b>1,36%</b>	<b>500</b>	<b>85,33%</b>	<b>633,52 €</b>	<b>1 000,00</b>
6101 Locations et charges locatives	- €	0,00%			- €	
6102 Entretien, réparations	126,63 €	0,40%	200	63,32%	- €	300,00
6103 Assurances	- €	0,00%			35,52 €	
6104 Documentation	- €	0,00%	100		- €	100,00
6105 Honoraires d'avocats	300,00 €	0,95%	200	150,00%	598,00 €	600,00
<b>62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>25 028,83 €</b>	<b>79,53%</b>	<b>27 900</b>	<b>89,71%</b>	<b>14 442,42 €</b>	<b>29 900,00</b>
6201 Fonctionnement du BN	1 821,00 €	5,79%	4 000	45,53%	1 631,90 €	2 000,00
6202 Frais de transports BN, CN	10 315,02 €	32,78%	10 000	103,15%	9 584,49 €	12 000,00
6203 Frais de transports autres réunions	2 842,18 €	9,03%	2 400	118,42%	2 082,21 €	3 000,00
6204 AG, Congrès	8 589,64 €	27,29%	10 000	85,90%	226,42 €	11 400,00
6205 Frais postaux, téléphone	1 382,99 €	4,39%	1 500	92,20%	917,40 €	1 500,00
6206 Formation	- €	0,00%			- €	
6207 Publicité, reprographie	- €	0,00%			- €	
6208 Frais de missions, réception	- €	0,00%			- €	
6209	- €	0,00%			- €	
6210 Services bancaires et assimilés	- €	0,00%			- €	
6211 Divers	78,00 €	0,25%			- €	
<b>64 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>- €</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>		<b>- €</b>	<b>0,00</b>
6401 Secrétariat	- €	0,00%			- €	
6402	- €	0,00%			- €	
6403 Divers	- €	0,00%			- €	
<b>65 AUTRES CHARGES</b>	<b>5 991,40 €</b>	<b>19,04%</b>	<b>7 500</b>	<b>79,89%</b>	<b>4 494,22 €</b>	<b>6 000,00 €</b>
6501 Adhésions	5 991,40 €	19,04%	7 500	79,89%	4 494,22 €	6 000,00
6502	- €	0,00%			- €	
6503 Créances irrécouvrables	- €	0,00%			- €	
6504 Divers (impôts...)	- €	0,00%			- €	
<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>	<b>- €</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>		<b>- €</b>	<b>0,00</b>
6601 Intérêts d'emprunts	- €	0,00%			- €	
6602 Autres charges financières	- €	0,00%			- €	
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>- €</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>		<b>150,00 €</b>	<b>0,00</b>
6701 Dons, aides accordées	- €	0,00%			150,00 €	
6702 Charges pour manifestations exceptionnelles	- €	0,00%			- €	
<b>68 DOTATIONS SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>- €</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>		<b>- €</b>	<b>0,00</b>
6801 Dotations sur amortissements et provisions	- €	0,00%			- €	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>31 469,86 €</b>		<b>36 900</b>	<b>85,28%</b>	<b>19 845,10 €</b>	<b>37 900,00</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (si positif)</b>	<b>4 558,55 €</b>				<b>9 500,70 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL DES CHARGES</b>	<b>36 028,41 €</b>				<b>29 345,80 €</b>	
<b>COMPTE DE PRODUITS</b>						
<b>70 RECETTES PROPRES</b>	<b>34 843,00 €</b>	<b>96,71%</b>	<b>33 900</b>	<b>102,78%</b>	<b>29 178,10 €</b>	<b>35 900,00</b>
7001 Cotisations	30 443,00 €	84,50%	30 000	101,48%	28 998,50 €	31 000,00
7002 Participation des congressistes	4 400,00 €	12,21%	3 900	112,82%	179,60 €	4 900,00
7003 Vente de produits promotionnels	- €	0,00%			- €	
7004 Produits annexes	- €	0,00%			- €	
<b>74 PARTENARIAT</b>	<b>- €</b>	<b>0,00%</b>	<b>1 000</b>		<b>- €</b>	<b>0,00</b>
7401 Collectivités locales	- €	0,00%			- €	
7402 Autres partenaires privés	- €	0,00%	1 000		- €	0,00
7403 Associations partenaires	- €	0,00%			- €	
7404 Syndicats	- €	0,00%			- €	
7405 Etat	- €	0,00%			- €	
7406	- €	0,00%			- €	
<b>75 AUTRES PRODUITS</b>	<b>- €</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>		<b>167,70 €</b>	<b>0,00</b>
7501 Aide à l'emploi	- €	0,00%			- €	
7502 Remboursements	- €	0,00%	0		167,70 €	0,00
7503 Autres	- €	0,00%			- €	
<b>76 PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 185,41 €</b>	<b>3,29%</b>	<b>2 000</b>	<b>59,27%</b>	<b>- €</b>	<b>2 000,00</b>
7601 Intérêts compte dépôt	1 185,41 €	3,29%	2 000	59,27%	- €	2 000,00
<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>- €</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>		<b>- €</b>	<b>0,00</b>
7701 Libéralités, dons	- €	0,00%			- €	
7702 Produits de manifestations exceptionnelles	- €	0,00%			- €	
<b>78 REPRISES SUR AMORTISSEMENT</b>	<b>- €</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>		<b>- €</b>	<b>0,00</b>
7801 Reprises sur amortissement	- €	0,00%			- €	
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>36 028,41 €</b>		<b>36 900</b>	<b>97,64%</b>	<b>29 345,80 €</b>	<b>37 900,00</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (si négatif)</b>	<b>- €</b>				<b>- €</b>	
<b>TOTAL GENERAL DES PRODUITS</b>	<b>36 028,41 €</b>				<b>29 345,80 €</b>	

## BILAN 2011

ACTIF				PASSIF				
Poste			Net	Poste				
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations corporelles Total 1</b>			CAPITAUX PROPRES	Capital social		3 057,19 €	
	Terrains				Réserve légale			
	Constructions				Réserve statutaire			
	Gros matériel				Report à nouveau		66 627,60 €	
	Véhicules				Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		4 558,55 €	
	Autres				Subventions d'investissement			
	<b>Immobilisations financières Total 2</b>		1 185,41 €		Autres fonds propres			
	Participations				<b>Total capitaux propres Total 1</b>		74 243,34 €	
	Créances rattachées à des participations				PROVIS.	Provisions pour risques		5 000,00 €
	Prêts					Provisions pour charges		
Autres immobilisations financières		1 185,41 €	<b>Total provisions Total 2</b>			5 000,00 €		
<b>Total actif immobilisé Total A = 1+2</b>		1 185,41 €	ACTIF CIRCULANT	DÉTTES	Emprunts			
<b>Stocks Total 3</b>					Dettes financières diverses			
Avances et acomptes versés					Avances et acomptes reçus			
Autres stocks					Dettes fournisseurs			
<b>Créances Total 4</b>					Dettes fiscales et sociales			
Cotisations non perçues					Dettes sur immob. et comptes rattachés			
Autres créances					Autres dettes			
<b>Divers Total 5</b>			<b>Total dettes Total 3</b>					
Disponibilités		21 163,85 €	<b>Produits constatés d'avance Total 4</b>		79 243,40 €			
Autres		56 894,14 €						
<b>Total actif circulant Total B = 3+4+5</b>		78 057,99 €						
<b>TOTAL GENERAL ACTIF A+ B</b>			79 243,40 €	<b>TOTAL GENERAL PASSIF 1+2+3+4</b>			79 243,40 €	

## Budget des Congrès - de 2008 à 2012

	LA ROCHELLE - 2008		DIJON - 2009		POITIERS - 2010		REIMS - 2011		STRASBOURG - 2012	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
<b>RECETTES</b>										
Participation des congressistes	4 115,00 €	4 251,77 €	3 462,50 €	3 480,45 €	2 940,00 €	2 655,00 €	4 460,00 €	4 350,40 €	5 354,50 €	
Participation des conjoints	322,20 €		136,00 €					49,60 €	180,50 €	
Autres recettes	375,94 €	700,00 €				943,20 €				
Prélèvement sur le budget syndical	13 191,45 €	9 053,24 €	4 961,50 €	6 643,90 €	5 598,50 €	5 029,39 €	6 068,00 €	4 356,26 €	10 194,00 €	
<b>Total des recettes</b>	18 004,59 €	14 005,01 €	8 560,00 €	10 124,35 €	8 538,50 €	8 627,59 €	10 528,00 €	8 756,26 €	15 729,00 €	
<b>DEPENSES</b>										
Séjour	12 123,09 €	11 349,09 €	4 860,00 €	3 756,10 €	3 448,50 €	4 441,00 €	5 219,00 €	5 041,20 €	10 191,50 €	
Repas de gala			1 300,00 €	3 240,00 €	1 200,00 €	1 980,00 €	1 664,00 €	1 664,00 €	1 787,50 €	
Visite	811,50 €	324,00 €	60,00 €	616,00 €	380,00 €	380,00 €	445,00 €	445,00 €	450,00 €	
Autres dépenses									100,00 €	
Participation aux frais de déplacement des congressistes	5 070,00 €	2 331,92 €	2 340,00 €	2 512,25 €	3 510,00 €	1 826,59 €	3 200,00 €	1 606,06 €	3 200,00 €	
taux individuel moyen de		78,00 €		93,05 €		107,45 €		76,48 €		
<b>Total des dépenses</b>	18 004,59 €	14 005,01 €	8 560,00 €	10 124,35 €	8 538,50 €	8 627,59 €	10 528,00 €	8 756,26 €	15 729,00 €	
Part du SEJS dans la dépense		64,64%		65,62%		58,29%		49,75%	64,81%	



## Comment se rendre à l'EYCS

(Centre Européen de la Jeunesse de STRASBOURG)

Localisation Google / plan EYCS à partir de son adresse (33 rue Pierre de Coubertin)

### Par TRAM de la Gare SNCF :

A la gare SNCF (du parvis extérieur) prendre la **ligne C (direction REUSS)**, changer à REPUBLIQUE pour prendre la **ligne E (direction BOECKLIN)**, descendre à PARLEMENT EUROPEEN puis 200 m à pied par la rue Pierre de Coubertin. Durée du trajet effectif = 20 mn. Distributeurs de tickets situés sur les quais, idem pour compostage. Prix à l'unité = 1,60 €

### Par la route :

Depuis la direction de Paris par A4 : sortie A350 Wacken, puis sortie « Institutions européennes/Parlement Européen » ; suivre tout droit le boulevard de Dresde, puis à gauche rue de Coubertin

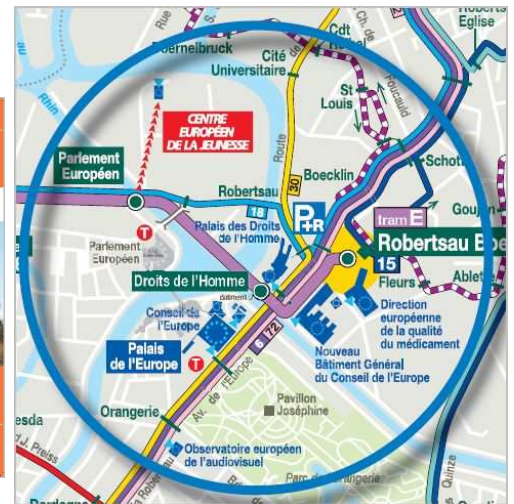
Depuis la direction de Colmar par A 35 : sortie A350 Wacken, puis sortie « Institutions européennes/Parlement Européen » ; suivre tout droit le boulevard de Dresde, puis à gauche rue de Coubertin

### Par avion :

Aéroport de Strasbourg Entzheim : TER direct toutes les 40 mn à destination de la gare de STRASBOURG (trajet= 9 mn), puis Tram (voir supra).

### Par train :

Lignes TGV pour Strasbourg, via Paris ou non, depuis Bordeaux, Lille, Paris, Lyon), puis Tram (voir supra).



## POUVOIR

Pour les Assemblées Générales du Congrès du SEJS  
des 18 au 20 octobre 2012  
- STRASBOURG -

NOM : Prénom :

Donne pouvoir à

(Nom et prénom du collègue présent à l'assemblée générale)

**pour me représenter et participer en mes lieux et place à tous votes organisés durant les assemblées générales**

Fait à , le

Signature :

*(Chaque membre du syndicat ... peut disposer, pour les votes en AG à bulletin secret, d'autant de voix supplémentaires que de syndiqués lui ayant donné mandat dans la limite de quatre - L'AG ordinaire ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres adhérents à jour de leur cotisation est présente ou représentée - article 16 des statuts).*

Nota : L'ensemble des pouvoirs sont **à remettre, au plus tard, en début de congrès** à la commission des pouvoirs et des votes, qui les valide en vérifiant s'ils correspondent à des collègues à jour de leur cotisation, et le mentionne sur chaque pouvoir. Ils sont ensuite remis aux porteurs des pouvoirs pour en faire usage lors du ou des votes.

Les pouvoirs non nominatifs sont répartis aux membres du BN présents à l'AG, puis aux membres du CN, puis aux congressistes, par ordre alphabétique, dans la limite de quatre, au total, par personne (*article 6 du règlement intérieur du congrès*).

**Si vous ne pouvez venir au congrès, remettez votre pouvoir à un collègue qui s'y rend !**

**A défaut, renvoyer votre pouvoir daté et signé, sans renseigner la zone « Donne pouvoir à ... », par voie postale ou par courriel, sous format pdf ou word, au permanent du syndicat, Michel CHAUVEAU, 46 av. Mme d'Houdetot, 95600 EAUBONNE - michel.chauveau@jeunesse-sports.gouv.fr**